



Ordonnance sur le registre du commerce (ORC)

Modification du ...

Le Conseil fédéral suisse
arrête:

I

L'ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce¹ est modifiée comme suit:

Préambule

vu les art. 929, 929a, 931, al. 2^{bis}, 936, 936a, al. 3, 938a, al. 3, et 950, al. 2, du code des obligations (CO)²,
vu l'art. 102 de la loi du 3 octobre 2003 sur la fusion (LFus)³,

Titre précédant l'art. 116

Titre 4 Dispositions concernant l'inscription applicables à toutes les formes juridiques

Chapitre 1

Numéro d'identification des entreprises, forme juridique, siège, but, indications personnelles et référence à l'inscription précédente

Art. 116a Désignation de la forme juridique dans la raison de commerce

¹ La forme juridique doit être indiquée dans la raison de commerce d'une société commerciale ou d'une société coopérative (art. 950 CO) au moyen de la désignation adéquate ou de son abréviation dans une langue nationale.

² Les désignations et abréviations figurent dans l'annexe.

1 RS 221.411

2 RS 220

3 RS 221.301

³ Pour les formes juridiques selon la loi du 23 juin 2006⁴ sur les placements collectifs, les désignations et abréviations prévues dans cette loi doivent être utilisées.

Art. 160, al. 4

⁴ Abrogé

II

La présente ordonnance est complétée par l'annexe ci-jointe.

III

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Johann N. Schneider-Ammann
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

⁴ RS 951.31

Liste des abréviations des formes juridiques autorisées

Deutsch

Aktiengesellschaft	AG
Genossenschaft	Gen
Gesellschaft mit beschränkter Haftung	GmbH
Kollektivgesellschaft	KIG
Kommanditgesellschaft	KmG
Kommanditaktiengesellschaft	KmAG

Français

Société anonyme	SA
Société coopérative	SCoop
Société à responsabilité limitée	Sàrl
Société en nom collectif	SNC
Société en commandite	SCm
Société en commandite par actions	SCmA

Italiano

Società anonima	SA
Società cooperativa	SCoop
Società a garanzia limitata	Sagl
Società in nome collettivo	SNC
Società in accomandita	SAc
Società in accomandita per azioni	SACa

Rumantsch

Societad anonima	SA
Societad cooperativa	SCoop
Societad cun responsabladad limitada	ScrI
Societad collettiva	SCI
Societad commanditara	SCm
Societad acziunara en commandita	SACm

